

## ANIMATIONS CULTURELLES

Durant cet été, plusieurs animations culturelles organisées par l'association le Chaudron des Arts ont animé le jardin d'eau de Kervézenec.

Samedi 2 juillet en fin d'après-midi, l'amphithéâtre des jardins d'eau a servi de cadre à une performance musicale et artistique réunissant Alain Goutal et Soig Sibénil.



Mercredi 20 juillet au jardin d'eau avec notamment les enfants du centre de loisirs de Maël Carhaix qui étaient attentifs à la lecture faite par Alain Goutal d'une histoire vraie sur le loup.



### Exposition à la bibliothèque

L'exposition « Aux deux bouts de la terre » réalisée par Aurélie Le Maître, plasticienne et sa cousine Elen, céramiste, était à voir jusqu'au 15 Novembre à la bibliothèque de Maël Carhaix. L'exposition revient sur le chantier de la RN 164. Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque et de l'association Le chaudron des Arts qui ont tenu les permanences d'ouverture.



### Animation poétique et musicale le 15 août au jardin d'eau



### Exposition dans le bourg

Dans les vitrines du bourg des peintures et aquarelles ont été exposées durant tout l'été. Merci aux commerçants qui ont joué le jeu.



Le **marché des créateurs** organisé par l'association le Chaudron des Arts a rassemblé 34 artistes et artisans à Maël Carhaix dans la salle des sports le dimanche 25 septembre. Le savoir faire des artistes et artisans a montré des œuvres de qualité avec de superbes créations textiles, de beaux livres d'art ou de coloriage, des tableaux et gravures très variés dans tous les styles, de magnifiques objets en bois. Le maire Rollande Le Borgne et adjoints ont rendu visite aux exposants, ainsi que Sandra Le Nouvel, la présidente de la CCKB. Cette belle manifestation culturelle a intéressé quelque 400 visiteurs.

Impression : LE FUS, IMPRIMERIE - Carhaix - 02 98 93 77 94

Décembre 2022 - N°99

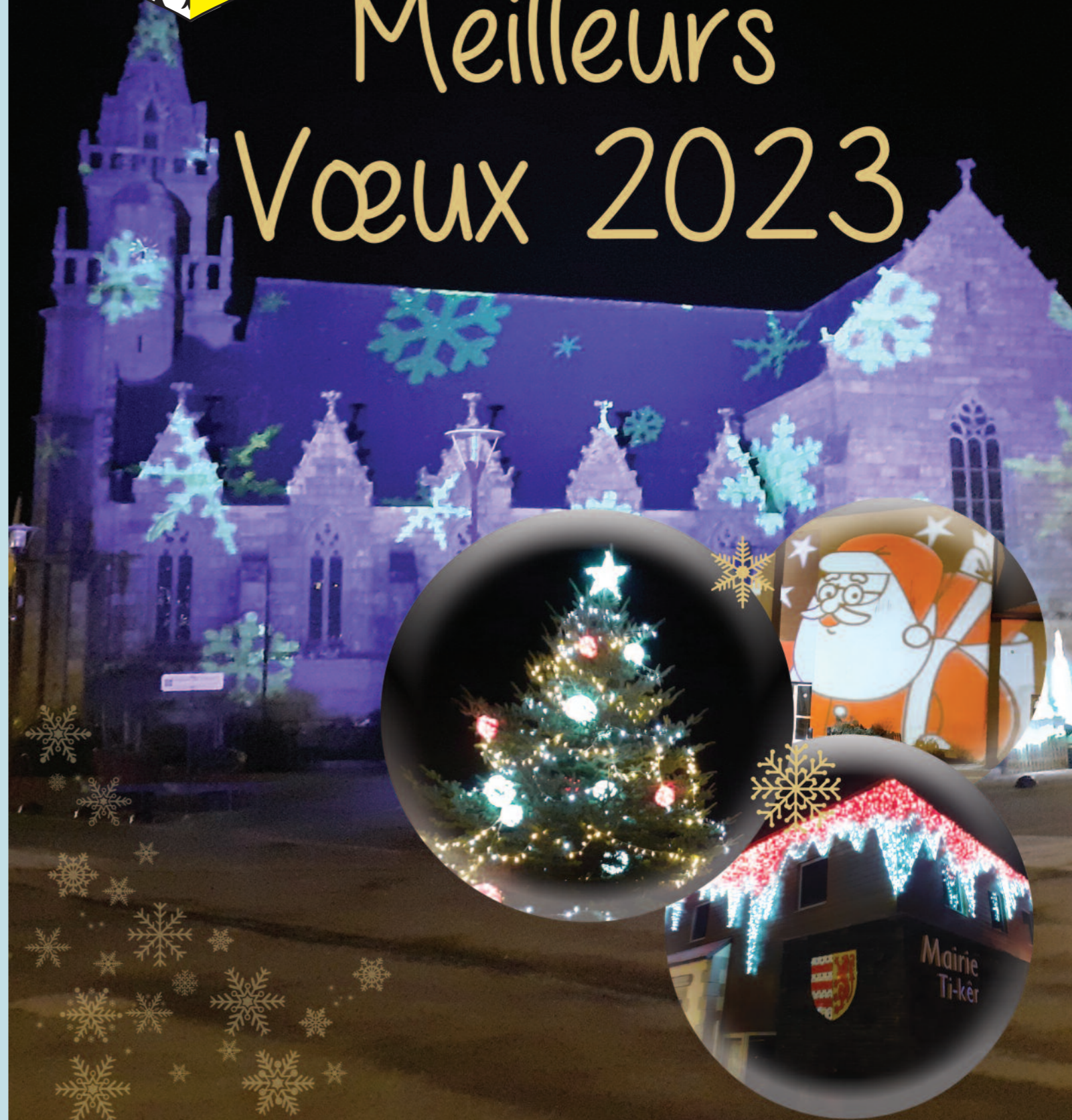


# MAËL-CARHAIX

## BULLETIN MUNICIPAL

mairie.mael-carhaix@wanadoo.fr - www.mael-carhaix.fr

# Meilleurs Vœux 2023





L'année s'achève et déjà 2023 nous invite à poursuivre nos projets pour le bien être de notre commune et de ses habitants.

En cette année 2022, les locaux des services techniques ont été finalisés et l'équipe va retrouver des locaux adaptés à ses besoins.

Au plan d'eau, des ponts ont été remplacés et le parcours santé installé.

L'étude concernant le futur terrain de foot est lancée.

La façade du club cyclo a bénéficié d'une toilette extérieure et d'un logo.

Nous réfléchissons à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux.

Avec la CCKB, nous poursuivons notre collaboration afin de proposer des terrains pour les entreprises qui souhaitent s'installer.

En 2023, nous poursuivrons la mise en valeur de notre commune et son attractivité. L'embellissement du cadre de vie par le fleurissement, l'amélioration de la voirie et des bâtiments communaux et tout cela dans le respect de la biodiversité.

En ce début d'année, s'achèvera l'aménagement de la rue de Paule. Les travaux, contrariés par les intempéries avancent malgré tout et nous remercions les riverains qui subissent les inconforts, pour leur compréhension.

Un « City », nouvel espace sportif va voir le jour en cours d'année.

La finalisation des travaux de la cuisine à la salle Arc-en-Ciel paraît interminable, mais nous ne pouvons accepter les malfaçons et exigeons l'intervention d'un expert afin de défendre nos intérêts.

Les travaux intérieurs du Musée des Ardoisières seront effectués après concertation avec l'Association Ar Mein Glaz et l'ADAC qui nous accompagne dans nos projets.

La Maison médicale va bénéficier d'une légère modification des locaux afin de répondre aux besoins immédiats des médecins qui manquent de cabinets suite à l'installation de confrères. Un carport viendra protéger les patients contraints parfois d'attendre à l'extérieur.

Des sanitaires publics, agrémentés d'un espace vélos, d'une table de pique-nique, seront réalisés sur l'esplanade de la gare.

L'EHPAD Ty Maël poursuit une réflexion concernant des travaux importants et la création de logements supplémentaires.

Le fait d'être labellisée « Petites Villes de Demain » permettra de bénéficier d'une opération programmée de l'habitat plus intéressante (avis aux investisseurs !).

Deux kinésithérapeutes se sont installés dans « l'ancien dispensaire » et nous avons accueilli les assistantes sociales à l'étage de la Mairie.

Je tiens à saluer le travail de l'équipe municipale. Il nous est particulièrement agréable, à nous, élus d'être entourés par une équipe administrative efficace et engagée qui a le sens du service public ; de services techniques toujours prêts à répondre avec bienveillance et efficacité aux besoins et demandes des administrés ; des agents à la cantine, à la garderie et à l'école qui s'emploient à maintenir ces temps importants pour les enfants dans la sérénité et la sécurité, ce n'est pas simple, soutenons-les.

Je félicite les sapeurs-pompiers pour leur engagement, et les équipes enseignantes qui guident nos enfants.

Je salue et remercie les bénévoles, les Associations et leurs présidents qui contribuent à l'animation de la commune et à son attractivité.

Mes remerciements s'adressent également à tous les professionnels de santé quel que soit leur domaine d'intervention, ils nous préservent et nous rassurent ; aux membres du CCAS très soucieux du bien vivre à l'EHPAD Ty Maël et des personnes en situation difficile.

Merci aux artisans, commerçants qui maintiennent une dynamique dans la commune.

J'encourage les agriculteurs quel que soit leur domaine d'activité qui, dans ce contexte toujours difficile, mettent tout en œuvre pour nous apporter des produits de qualité. Enfin, je remercie vivement mes collègues adjoints et les conseillers municipaux qui ne se ménagent pas pour faire avancer les projets.

Pour cette nouvelle année qui s'annonce, je fais le vœu de poursuivre avec vous nos projets pour la commune, de manière responsable, équitable et solidaire. Notre mobilisation va se poursuivre sans relâche au service des Maël-Carhaisiens.

Je vous souhaite le meilleur pour 2023 mais surtout que cette année vous garde en bonne santé.

Meilleurs Vœux. Bloavez Mad.

Le Maire  
Rollande Le BORGNE



### PERMANENCE DES ÉLUS

- Le maire est présent : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis matin de 9h à 12h et sur rendez-vous.
- Les adjoints sont présents : le samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

**Les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19 heures à la salle des fêtes "Arc en Ciel". Toute la population de la commune y est cordialement invitée.**

La commune s'interroge sur les économies d'énergies, la production d'électricité et le mode de chauffage des bâtiments publics. A une échelle un peu différente, cette réflexion peut être élargie à tous les foyers. Entre les sollicitations douteuses, les coûts, les aides potentielles il n'est pas facile de s'y retrouver. Nous tentons ici d'apporter quelques réponses en complément de l'information sur le photovoltaïque du 11 octobre. L'ALECOB est une association neutre et objective qui est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez. C'est la boîte à outil du territoire pour mettre en œuvre la transition énergétique.

### Le photovoltaïque à l'intention des particuliers



**Un investissement sur le long terme en faveur de la transition énergétique.** Le 11 octobre, la municipalité organisait une réunion d'information en partenariat avec l'ALECOB

#### Voici quelques éléments à retenir :

Les centrales solaires d'une puissance inférieure ou égale à 3,0 kWc (environ 20 m<sup>2</sup>), bénéficient d'une T.V.A. à 10 % et d'un tarif d'achat (20,22 centimes d'euros /kWh) pour la vente totale

Dans l'optique de réduire ses factures, l'autoconsommation permet de subvenir à une part de ses besoins et de vendre le surplus à un tarif de 10 centimes /kWh. Seul l'autoconsommation bénéficie d'une prime à l'investissement d'un montant de 1 290 € répartie sur les cinq premières années (soit 258€/an).

Une demande de travaux est à déposer en mairie avec avis des Architectes des Bâtiments de France si le projet se situe proche d'espace protégé ou d'un monument historique.

L'investissement initial pour 3,0 kWc coûte de 8 000 € à 10 000 €. Le retour sur investissement de 18-20 ans (soit la durée du contrat d'obligation d'achat), peut être réduit à 15 ans pour les gros consommateurs qui parviennent à superposer la production et la consommation en journée avec 3% d'augmentation de l'électricité par an. L'autoconsommation plafonne entre 40 à 60% de la production et couvre environ un tiers des besoins en électricité hors chauffage d'un ménage. Il faut compter avec les différents frais (entretien, taxe Turpe, assurance, renouvellement onduleur, etc...).

L'ALECOB alerte sur la recrudescence du démarchage abusif. Sollicitation insistante, devis faramineux, financement par crédit douteux, rentabilité enjoliveuse, etc... sont autant de points de vigilance.

Le particulier peut participer à la transition écologique en souscrivant des parts dans des sociétés qui investissent dans des parcs solaires d'importance. Pour exemple Kerwatt est l'une de ces structures citoyennes qui investissent en Bretagne sur de grandes surfaces plus intéressantes économiquement. La mairie met à disposition des personnes intéressées le diaporama de la présentation du 11 octobre.

Montants des tarifs d'obligation d'achat et de la prime à l'investissement en vigueur le 17/11/22

### La meilleure énergie pour le chauffage ?

Est celle qu'on ne consomme pas ! il faut donc bien isoler car le chauffage absorbe à lui seul jusqu'à 60% des besoins en énergie d'un ménage

Voici un tour d'horizon rapide de plusieurs sources de chauffage. Elles sont complémentaires.

#### • LE BOIS

Le bois buche : dégage 3600 Kwh par tonne à 25% d'humidité. Sachant qu'une corde de bois fait 1.5 tonne et coûte 200 €, le kwh revient environ à 4 centimes. Ce mode de chauffage fonctionne en cas de coupure de l'électricité.

• **LE PELLET** a les avantages de la simplicité de l'automatisation et de la propreté. Une chaudière à pellet se conduit comme une chaudière fuel ou gaz : c'est automatique. Le coefficient calorifique est de 4900 kwh la tonne à 10% d'humidité. Le prix du kwh varie de 8 centimes le kwh avec un prix du sac de 15 kg à 6 €, 10 cts à 7,5 € le sac et 12 cts à 9 € le sac...

• **LA PLAQUETTE** de bois est une autre façon d'utiliser les ressources locales en gérant durablement le bocage. Le rendement calorifique est de 3500 kwh par tonne à 25 % d'humidité. Les inconvénients du bois : stockages, fumées et particules fines, entretien du feu en journée (bois bûche) et entretien annuel de l'installation.

Les avantages : une ressource locale. Les chaudières bois peuvent se substituer aux chaudières au fuel.

• **LE FUEL** a été longtemps la meilleure énergie alliant facilité et prix de revient. Le rendement calorifique est de 10 kwh par litre. Ce qui nous donne un prix de revient de 15 centimes le kwh à 1.5 € le litre, 18 cts à 1.8 € le litre. Les chaudières à fuel ne peuvent plus être remplacées en neuf avec la même énergie.

• **L'ÉLECTRICITÉ** le coût du KWH atteint 20 centimes TTC l'unité au tarif réglementé, abonnements compris. Pour réduire le coût du chauffage se pose la question de l'intérêt des pompes à chaleur. Il en existe plusieurs modèles : les pompes air-air ou air eau et la géothermie

Le principe est de capter les calories présentes dans l'air ou dans le sol pour les injecter dans la maison. Les pompes à chaleur fonctionnent à l'électricité et fournissent selon les matériels un rendement moyen de 2 à 4 kwh thermique pour 1 kwh électrique consommé. Les rendements des pompes air air et air eau se dégradent rapidement avec des températures extérieures inf. à 7°C et avec la recherche d'une température très élevée dans la maison.

• **LE SOLAIRE THERMIQUE** nécessite une définition des besoins et des usages. Il est à privilégier pour la production d'Eau Chaude Sanitaire et peut être couplé à la production de chauffage sur des installations équipées de plancher chauffant (basse température => 25/35°C)

Avec une exposition plein sud à 45° sur toiture ou au sol, il peut couvrir 50 à 70 % des besoins de l'année en chauffage et ECS. Il nécessite une énergie d'appoint. Il se marie bien avec le bois pour la période hivernale et intersaison. Son avantage principal réside dans son coût d'exploitation avec un tarif de 0 €/kWh.

Les coûts indiqués ne tiennent pas compte des investissements initiaux, subventionnables avec « Ma Prime Rénov »

**L'ALECOB se tient à votre disposition pour vous conseiller de manière neutre, gratuite et indépendante.**  
Contact : Maison de services au public  
Place de la Tour d'Auvergne 29270 Carhaix - Plouguez  
Tél : 02 98 99 27 80

## LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

**Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022, 5 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 11 personnes dont 2 personnes sont décédées.**

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation. Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que **les groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :



- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

## PLANTE INVASIVE ET TOXIQUE : LA BERCE DU CAUCASE

Introduite d'abord en France, comme plante d'ornement, la berce du Caucase est désormais visible sur les bords de routes, friches, etc. Elle apprécie les milieux humides comme les prairies et les berges.



Invasive et toxique, cette espèce semble se propager dans les paysages du Kreiz Breizh. Son expansion risque fortement de s'accroître dans les prochaines années.

Afin de lutter contre sa propagation, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh souhaite porter à la connaissance des habitants l'existence de cette plante et quelle procédure suivre si elle est détectée.

Comment la reconnaître ?

Il existe deux types de berce. Une seule nous intéresse, "la Berce du Caucase", qui peut être identifiée ainsi :

- Taille : de 2 à 5 m

- Tige robuste, creuse, souvent tachetée et couverte de poils blancs
- Ombelles jusqu'à 50 cm de diamètre composées de petites fleurs blanches

Attention de ne pas confondre la Berce du Caucase avec la Berce commune.

La berce commune possède les caractéristiques suivantes, voir ci-après :

- Taille moins grande ( 1,5 m max)
- Des feuilles lobées et parfois dentées
- Des ombelles de moins de 30 rayons.

Cette plante n'est pas invasive, mais toxique. En cas de contact, elle entraîne également des brûlures au second degré.

**La CCKB vous accompagne.**

**Si vous constatez l'existence d'une zone (petite ou grande) de Berce du Caucase, contactez, Louise Fusenig, qui se chargera de faire identifier par Fredon 22 la zone concernée.**

## ÉTAT-CIVIL 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2022

### NAISSANCES

- **Kaina, Catherine, Jacqueline TWARDOWSKI**, le 28 septembre 2022  
15 La Montagne
- **Tom LE BOZEC**, le 21 octobre 2022  
2 Croas Hent Quéré

### MARIAGES

- **Laurent LE GUELLEC et Nadine Georgette PATARD**, le 6 août 2022
- **Glenn MOYSAN et Malika, Alexandra LE MILLIER**, le 3 septembre 2022

### DÉCÈS

- **Renée, Yvette PERNEZE, veuve LE BRUN**  
87 ans, 8 rue de Paule, le 1er juillet 2022
- **Huguette, Marie, Louise FOLLEZOU, veuve TULO**  
83 ans, 14 rue des Ardoisières, le 18 juillet 2022
- **Marie, Thérèse LE BOULCH, veuve GUILLOU**  
91 ans, 8 rue de Paule, le 20 juillet 2022
- **Jeanine, Marie, Germaine LE COZ, veuve François HERVIOU**  
82 ans, 20 Kerguilhuit, le 31 juillet 2022
- **Marie, Thérèse AUFFRET, veuve LE MANSEC**  
79 ans, 49 rue du Château d'eau, le 3 août 2022
- **Alice, Marie, Thérèse CALVEZ, épouse LE BOZEC**  
87 ans, 5 rue de Rostrenen, le 4 août 2022
- **Annick, Marie, Thérèse LE MOAL, épouse LE GUILLOU**  
86 ans, 4 La Montagne, le 6 août 2022
- **Théophile, Yves, Louis LE BESCOP, veuf NICOLAS**  
92 ans, 8 rue de Paule, le 9 août 2022
- **Amélie, Joséphine LE NEUNE, veuve CORBEL**  
90 ans, 8 rue de Paule, le 21 août 2022
- **David PARTRIDGE, époux PARTRIDGE**  
78 ans, 1 Kerguével, le 18 août 2022
- **Yvonne LE JONCOUR, veuve LE BARS**  
94 ans, 1 Kerguilhuit, le 26 août 2022
- **Marie, Bernadette DUBOIS, veuve LE FER**  
94 ans, 8 rue de Paule, le 9 septembre 2022
- **Jean, François CONAN, époux LE BIHAN**  
88 ans, 7 Ru Ar Ménez, le 20 septembre 2022
- **Geneviève, Renée MARTEL, épouse GAUDARD**  
91 ans, 30 rue de Paule, le 21 septembre 2022
- **Marie-Noëlle BERNARD, épouse THORAVAL**  
90 ans, 28 rue de Paule, le 18 octobre 2022
- **Jean, Didier PENVERN, veuf LE MEUR**  
88 ans, 8 rue de Paule, le 30 octobre 2022
- **Alexandre GUEGUEN**  
29 ans, 8 Cité des Sports, le 11 novembre 2022
- **Jean-Charles HOUZIAUX**  
60 ans, 33 Kergonan, le 3 décembre 2022
- **Edouard, Claude THEPOT**  
85 ans, 8 rue de Paule, le 7 décembre 2022
- **Monique, Anne Marie LE TOULLEC veuve CRASSIN**  
84 ans, 8 rue de Pont Rod, le 16 décembre 2022

## MÉMO MAËL-CARHAIX

<b>SAMU</b>	15
<b>POMPIERS</b>	18
<b>GENDARMERIE DE ROSTRENEH</b>	02 96 29 00 17
<b>MAISON MEDICALE</b>	02 96 24 63 86
<b>INFIRMIERES</b>	
Poulizac H - Quémener G	02 96 24 62 21
Le Sech K - Even V - Rouillé M	02 96 24 79 41
Bidel A	06 37 96 64 25
Guimard L - Collobert E	
<b>PSYCHOTHEPEUTE</b>	
Lotoux C	02 56 25 11 68
<b>KINÉSITHÉRAPEUTE</b>	
Rozycki M, Soltys	07 45 31 82 88

<b>PHARMACIE</b> Maen Glas	02 96 24 62 52
<b>APPEL PHARMACIE DE GARDE</b>	32 37
<b>POSTE</b>	36 31
<b>MAIRIE</b>	Tél. 02 96 24 73 00 Fax : 02 96 24 73 01
<b>TRESORERIE DE ROSTRENEH</b>	02 96 29 01 39
<b>DECHETERIE DE ROSTRENEH</b>	02 96 29 24 96
<b>AMBULANCE - TAXI</b>	
Maël Ambulance	02 96 24 66 17
<b>TRAD</b>	0810 22 22 22
<b>3 Défibrillateurs :</b>	
• 1 à l'entrée de la mairie	
• 1 à l'entrée de la salle des sports	
• 1 à l'entrée de la salle des fêtes	

## LES TRAVAUX EN COURS

### Travaux cuisine salle Arc en Ciel :



Plusieurs constats de malfaçons s'accumulent depuis ce printemps. La commune a refusé de réceptionner les travaux en l'état. Suite au conseil municipal du 12 décembre 2022, il a été décidé de faire appel à un expert en bâtiment pour une expertise contradictoire pour un arbitrage afin d'aboutir au plus vite à une réception des travaux conformes.

### Travaux service technique :



Pose de clôture et portail pour sécuriser l'enceinte des services techniques. Les travaux d'aménagement intérieur des locaux sont terminés.

### Musée des Ardoisières :



Les travaux d'isolation extérieure sont achevés depuis septembre. Lors des travaux, il a été découvert de la « **Mérule** » dans les boiseries intérieures. Des travaux de remise en état s'imposent. A ce jour, toutes les parties polluées ont été détruites. Sur l'année 2023, le premier objectif est d'obtenir des subventions pour poursuivre les travaux. Nous comprenons le désarroi des bénévoles de l'association « **Ar Mein Glaz** » qui est dans l'impossibilité d'ouvrir le musée des Ardoisières.

### Ancienne école de Gwazh Line :



La démolition des anciennes classes préfabriquées de Gwazh Line qui contenaient de l'amiante ont démarré début juillet pour une fin des travaux en septembre. Le coût s'élève à 105 000 euros avec une subvention « **Fonds Friches** » de 70 000 euros.

Le projet des maisons partagées pour personnes âgées entre la municipalité et la société « Ages et vie » est en attente. Il ne restait plus qu'à obtenir l'agrément du Conseil départemental pour l'ouverture du chantier de ces maisons. Une réunion a eu lieu au conseil départemental entre les différentes municipalités engagées dans ce projet et la vice-présidente en charge. Malheureusement à ce jour, nous avons reçu un refus. La société « Ages et vie » doit reprendre contact avec le Conseil départemental pour espérer trouver un accord...

Dans le cas contraire, cet espace pourrait accueillir d'autres projets.

### Travaux rue de Paule :



Les travaux d'aménagement du bourg ont repris route de Paule. Une déviation a été mise en place par le quartier de Gwazh Line et la cité des Sports. Les travaux sur les réseaux ont été réalisés en juin et juillet, le reste du chantier devrait être terminé pour le début du printemps 2023. A l'avenir, les stationnements ne seront plus possibles. Ils seront compensés par des places de parking supplémentaires à l'entrée de la rue du Foyer. La grande nouveauté sera la voie douce côté nord (côté Ehpad) d'une largeur de 2,50 m pour les piétons et cyclistes. La largeur de la chaussée sera la même qu'actuellement, mais avec une vitesse réduite. Pour le croisement avec un véhicule de grande largeur, il y aura possibilité d'empiéter sur la partie trottoir côté sud (côté garage).



Places de parking rue du foyer réservées aux riverains de la rue de Paule

## UDAF DES CÔTES D'ARMOR



L'UDAF des Côtes d'Armor assure des permanences du Point Conseil Budget à la Mairie de Maël-Carhaix :

- 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h00 à 12h00
- 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h00 à 12h00

Ces permanences sont des lieux d'information, de conseil et d'accompagnement personnalisé sur des questions en lien avec le budget familial. Elles sont **gratuites, confidentielles et ouvertes à tous**.

**Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire :** demander un étalement de dettes, rédiger un courrier à sa banque, faire un point sur ses dépenses, éviter les frais d'incidents bancaires... Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur les ressources ou les dépenses et améliorer la gestion du budget familial.

Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021. Pour les Côtes d'Armor, ce sont 4 PCB qui ont été labellisés par l'Etat.

Deux opérateurs labellisés dans les Côtes d'Armor : Familles Rurales Fédération de Côtes d'Armor et l'UDAF 22 (Union Départementale des Associations Familiales). Les missions de soutien envers les familles et de défense des consommateurs de l'UDAF 22 et de Familles Rurales - Fédération des Côtes d'Armor constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale conseillent et accompagnent chaque personne, quels que soient sa situation professionnelle, son niveau de ressources..., pour :

- faire un point sur sa situation (ressources, charges, dettes...),
- proposer des conseils, un accompagnement budgétaire, orienter vers des partenaires du territoire, intervenir auprès des créanciers...,
- apporter une aide dans le cadre du dépôt d'un dossier de surendettement et pendant la procédure.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'UDAF 22 par téléphone au **02 96 33 40 76** ou au **06 23 57 81 95** ou par mail à l'adresse [pcb@udaf22.fr](mailto:pcb@udaf22.fr).

## LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne est une association chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Créée le 4 décembre 2000, la Mission Locale du Centre Ouest Bretagne intervient sur un territoire de 81 communes. Sa zone de compétences s'étend aux confins de 3 départements (Finistère, Côtes d'Armor et Morbihan).

Vous pouvez rencontrer les professionnels de la Mission Locale sur nos lieux d'accueil ou dans les communes de notre zone d'intervention.

Pour nous joindre : **02 98 99 15 80 - [contact@missionlocalecob.bzh](mailto:contact@missionlocalecob.bzh) - Inscription internet ou sur Facebook**

## LE CONCILIEUR DE JUSTICE / ASSISTANTE SOCIALE

**Permanence du conciliateur de justice en mairie :**

- de 9h à 12h.

**Présence du conciliateur en mairie sur un rythme mensuel :**

- 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

**Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?**

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

**Comment saisir le conciliateur de justice ?**

Sur simple rendez-vous auprès des :

- Tribunaux, Mairies, Maisons de la justice et du droit, Réseaux France Services, Associations.
- En ligne sur le site [conciliateurs.fr](http://conciliateurs.fr)
- Par un juge

**Permanence des assistantes sociales à l'étage de la mairie depuis la fin de Novembre**  
Sur rendez-vous au n° : **02 96 57 44 00**

## ANIMATIONS ET SORTIES À TY MAËL



Anniversaire à l'EHPAD



Sortie à une séance cinéma



Ballade au plan d'eau de Maël



Sortie à la biscuiterie, musée du Menou à Plougonver

## SORTIE DES BALEERIEN



50 convives au repas de fin d'année des Baleerien. Les randonnées hebdomadaires du jeudi départ à 13h45 du plan d'eau.



Cet été, les coins ombragés étaient recherchés pour une pause

## RÉCEPTION VOIRIE



La réception voirie 2022 a eu lieu le mercredi 9 novembre en présence de Rollande Le Borgne, maire, des adjoints Evelyne Aslanoff, Guy Le Foll, Jean Pierre Troquier et Raymond Barré conseiller.

Avec Bastien Klipfel, de Pigeon Bretagne Sud, qui avait la charge du chantier, et Noel Connan, des services techniques, ils ont fait le tour des réalisations de l'année : La voie communale de l'impasse Parc Banel (50 m), de Quilliou Suzanne (250 m), Le Moulin de Maël (93 m), de Kervennou (210 m) + (550 m), de Keroguiou (226 m), de Kervriand (558 m)

Montant total du programme : 113 250 €

## LA POSTE

Malgré les différentes sollicitations et intervention des élus (conseillers départementaux, sous- préfets, sénatrice, député...) l'instance dirigeante de la poste nous annonce à nouveau une réduction des heures d'ouverture à partir de janvier 2023.

### Horaires :

Fermé le lundi

Ouvert le mardi de 10h à 12h

Ouvert du mercredi au samedi de 9h à 12h

## ACCUEIL DU KINÉSITHÉRAPEUTE



La commune étoffe son offre de soins à la population. Le maire Rollande Le Borgne, les adjoints Evelyne Aslanoff et Jean Pierre Troquier ont accueilli le 17 octobre mr Maciej Rozycki kinésithérapeute d'origine Polonaise, qui exerce à Gourin depuis deux ans. Madame Soltys kinésithérapeute exercera aussi dans le même cabinet.

Le cabinet de consultation occupe le rez-de-chaussée du bâtiment OHS.

Ouverture toute la semaine du lundi au vendredi.

**Le bureau de l'assistante sociale est transféré au premier étage de la mairie.**



## RÉCEPTION DES TRAVAUX AU LOCAL CYCLO



La réception des travaux a eu lieu le dimanche 12 décembre. La peinture des murs extérieurs ainsi qu'une enseigne mettent en valeur le local des cyclotouristes Maël Carhaisiens.

## ASSOCIATION, COMMERÇANTS, ARTISTES



Vendredi 25 novembre, la municipalité avait invité les associations locales ainsi que les commerçants qui ont animé la commune en 2022. Dans son allocution, le maire et l'ensemble de l'équipe municipale ont voulu mettre à l'honneur toutes les associations, les commerçants ainsi que les artistes qui ont contribué à l'animation estivale de notre commune.

**Un grand merci à eux.**

### Inauguration des illuminations de Noël

Vendredi 16 décembre à 18h, la municipalité avec les représentants des parents d'élèves des deux écoles ont lancé les illuminations de Noël. Du vin chaud offert par la municipalité, un stand était tenu par les parents d'élèves avec du chocolat chaud, crêpes, gâteaux ....

Merci à tous les bénévoles qui ont fait que cette soirée soit chaleureuse et conviviale.

Félicitations aux services techniques de la commune pour leur investissement.

Le père Noël était présent pour offrir des friandises



## NOËL À L'ÉCOLE DE FOOTBALL



Samedi 17 décembre, les éducateurs de l'école de football avaient convié les enfants à une collation et une remise de cadeaux en présence du Père Noël.

### Animations supplémentaires :

- Créer le Comité des Fêtes
- Mettre des photos sur les ardoisières dans le bourg
- Marchés spéciaux
- Découverte de la nature (feuillage, animaux, insectes, champignons...)
- Sorties collectives organisées, transport pour aller à la mer ou se promener dans des villes avec musées
- Fête pour les rencontres des gens du village (foire au vin, concert, fête musique, marché Noël)
- Fêtes des battages, fête du cochon, 14 juillet...
- Brocante vide greniers
- Festival du rire, théâtre, fête voisin quartier, pique-nique annuel au plan d'eau
- Organiser des expos au plan d'eau (sculptures, dentelle)
- Expo photo. Visite nature, organiser des randonnées

### Étang et cimetière :

- Étudier la vidange de l'étang
- Activité nautique sur l'étang à développer (wake park)
- Un peu plus de bancs
- Plus d'espace pique-nique
- Plus de poubelles
- Terrains de jeux pour jeunes enfants
- Planter cassis, myrtilles, framboises. Pour cueillette libre
- Kiosque à livres et objets
- Manque de bancs à l'extérieur du cimetière
- Bouleau du cimetière en mauvais état + Avis pour le bourg

### Services manquants : voir avec les commerçants :

- Pas de pain ni épicerie le lundi : distributeur ? (cela a été remédié depuis)
- Restaurant ouvert le week end + Soir
- Secrétaire à la maison médicale
- Dépôt colis
- Bar actif (soirée à thèmes), restauration

### A réfléchir :

- Livret d'accueil + rencontre nouveaux arrivants
- Centre culturel dans l'ancien garage Galopin
- Aider le marché hebdo (musique, buvette)
- Le bourg à 30 km/h,
- Jardin du souvenir dans le cimetière
- Remettre le petit homme symbolisant un enfant dans le virage St Catherine
- Carport maison médicale + Bancs + Distributeurs tickets
- Trottoirs rue de la poste
- Aménager le lavoir près de la fleuriste (sur le modèle de la commune de St Hernin ?)
- Voir le chef du centre SDIS pour éventuelle convention pour prise en charge des enfants à la cantine et garderie ? Cf. n184

### Voir avec la CCKB :

- Flécher circuit de randonnée (sur la place et la gare)
- Container à piles et ampoules
- Agrandissement de la zone artisanale
- Service pour les anglais au niveau de France service
- Améliorer l'entretien des abords de collecte des ordures ménagères

## OFFICE DES SPORTS ET LOISIRS 22



L'OSLS22 est une association loi 1901, elle gère l'accueil de loisirs (ALSH 3/17ans) et les activités sportives (APS). L'association emploie 3 permanents (Thomas, Sonia et Romain), emploie des CEE "BAFA" pour les vacances et des stagiaires BAFA.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 19h

Vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h au Complexe Kerfers.

Le centre de loisir accueille le mercredi 73 enfants et 129 pendant les vacances scolaires.

### Les activités sportives adultes à Maël Carhaix :

- Lundi : crossfit
- Mardi : multisport
- Mercredi et vendredi : renforcement musculaire
- Jeudi : gym douce

### Cap Sport enfants Maël Carhaix le mercredi

### Cap Sport enfants Moustoir le mardi

- Moustoir : gym douce et renforcement musculaire
- Trébrivan : gym douce

### Voyage au ski en Février 2023

Dossier d'inscription disponible : Site facebook OSLS22, Avec les animateurs,

Tél. 02 96 24 63 19 ou 06 89 68 05 07

### SKI février 2023

du 11 au 18 ou du 18 au 25

Tu as entre  
12 ans et 17 ans  
(2011 à 2006)

**TARIFS**

- 650€ (RF de 0€ à 30000€)
- 660€ (RF de 30001€ à 48000€)
- 670€ (RF de 48001€ à +72000€)

Pré inscriptions possible  
au 02 96 24 63 19  
ou sur messenger OSLS22

## RETOUR DU QUESTIONNAIRE PETITE VILLE DE DEMAIN

Sur environ 900 questionnaires distribués, il y a eu 224 retours, soit 25%. Pour 36% ce sont des couples sans enfants qui ont répondu, 41% ont entre 60-74 ans.

**95%** ont une bonne perception de leur commune

**87%** sont propriétaires, **38%** depuis plus de 20 ans.

**22%** sont installés à Maël pour le cadre, la qualité de vie **16%** pour la famille

**12.5%** sont arrivés pour leur retraite

**90%** des sondés aimeraient plus de manifestations avec une prédominance : **47%** commerciales et **41%** la culture

**77%** des riverains pensent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir du stationnement supplémentaire devant chez eux.

**58%** des habitants rencontrent des problèmes de vitesse notamment dans le bourg et à proximité des écoles.

**87%** empruntent les cheminements piétons

**73%** en aimeraient davantage. Il est souligné des problématiques au niveau des rues de Paule, de la poste et de Rostrenen...

Les espaces verts sont fortement utilisés par les Maël Carhaisiens dont le plan d'eau

**95%** des riverains sont satisfaits de l'entretien des espaces verts

Le plus apprécié est la tranquillité, la nature préservée

Le point le plus faible reste la couverture internet

**24%** en termes d'attractivité, la création, le maintien de l'emploi et le développement des commerces de proximité.

**66%** de la population trouvent intéressante la création de bureaux partagés dits coworking.

**92%** de la population est satisfaite par la taille de son jardin.

**98%** des sondés utilisent les commerces, avec une forte prédominance pour :

**62%** l'alimentation, la boulangerie, la poste, les médecins et la pharmacie

**87%** des usagers aimeraient voir des commerces supplémentaires, type dentiste, kinés, médiathèque...

Ils souhaiteraient voir la création de jardins pour enfants, des terrains de pétanques.

**80%** souhaiteraient voir des aires de boules

**57%** ont une préférence pour une localisation derrière le musée. Ainsi que l'amélioration du bourg avec notamment le ravalement des façades, et la création de cheminement vélos.

**75%** aimeraient l'agrandissement de la Zone Artisanale

### Compte rendu des suites à donner du questionnaire dans le cadre PVD

#### Cheminements à créer :

- Volonté générale d'avoir des trottoirs et chemins piétons dans le bourg.

#### - Cheminements prévus :

- Liaison du plan d'eau, bourg voie verte, plan d'eau salle Arc en Ciel
- Passage entre la voie verte et Ru Ar Menez (il s'agit d'un accès ou il y a un petit ruisseau).

- Rue de Paule

#### - Création de Passages piétons :

- Au niveau de la rue Kreisker, la boulangerie Coic
- Sur la route du cimetière en venant du bourg il manque un passage piéton. Impossible de traverser, les gens roulent trop vite

#### - Prévoir un nettoyage des trottoirs, il a y de la mousse

#### Signalisation/éclairage :

- Traversée de la route de Locarn par la voie verte qui n'est pas signalée

- Après le parking de la gare et Ru Ar Menez, il manque des panneaux de ralentissement

- Signaler les points intéressants

- Mettre un panneau « céder de passage » devant l'église, entre la mairie et la pharmacie (priorité à droite dangereuse, certaines personnes ne la respectent pas et roule trop vite)

- Voie verte traversant les routes non signalés/sécurisé

#### • Voir avec le SDE :

- Éclairage rue du cimetière dans le virage, pas de lampadaires entre la gare et le cimetière, trop sombre, voie de la gare à sens unique

- Pour les abris de bus éclairés : les équipés de spots avec panneaux solaires

#### • Potences Miroirs :

- 1 rue des ardoisières
- Impasse Parc Banel

#### Communication :

- Rue de la gare, expliquer le fonctionnement de cette rue
- Parcours sportifs/santé qui va est installé autour de l'étang

- Mettre un encart dans le Bulletin Municipal, pour les chiens qui doivent être tenus en laisse, déjection canines

- La poste ne va pas être fermée ?

- Installation d'une Coiffeuse au lotissement Le Clos de l'Etang

- Ordures Ménagères sur dalles béton, en cours d'installation

- Site de la mairie à mettre à jour

- Informer 2eme semestre 2022 : Le TRAD pour aller dans le Finistère (Hôpital)

- Réunion publique pour la restitution des résultats

- Rappeler les horaires pour la tonte dans le bulletin municipal



Le club de football et la municipalité ont tenu à féliciter Marcel Le Moal pour les 28 années de bénévolat auprès de l'USMC. Marcel a reçu la médaille d'argent du ministère de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, dans deux ans la médaille d'or.

**Félicitations à Marcel.**

## LA BIBLIOTHÈQUE



Une bibliothèque municipale est installée à la mairie.

De nombreux livres sont à la disposition des lecteurs qui peuvent y venir :

- le samedi matin entre 10h30 et 12h pour effectuer leurs choix et ramener les ouvrages pris précédemment.

La permanence est assurée par des bénévoles qui se relaient chaque semaine.

Les personnes intéressées pour intégrer l'équipe de bénévoles peuvent contacter la mairie.

#### Tarifs pour 2023 :

Abonnement adulte : 9.76 €

Abonnement – 18 ans : gratuit

Abonnement occasionnel : 5.95 €

## ENTRETIEN AU JARDIN D'EAU

Le conseil d'administration, le personnel du crédit agricole de Maël-Carhaix ainsi que les bénévoles de l'association des jardins d'eau ont mis ensemble leurs bonnes volontés ce jeudi 15 septembre pour un après-midi de nettoyage. Un moment de détente en fin de journée est toujours apprécié...

Malheureusement, en raison d'une inaptitude au poste délivrée par la médecine du travail, l'association a dû rompre le contrat de travail de la salariée. Les bénévoles n'étant pas suffisants pour faire face à la charge de travail, l'association « Les jardins de Kervézennec » est en « sommeil » depuis novembre. Toutes personnes intéressées pour

## CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET



Le maire Rollande Le Borgne et les élus ont commémoré la cérémonie du 14 juillet en présence d'une délégation de porte - drapeaux des anciens d'Algérie et d'un détachement de sapeurs pompiers. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi par la municipalité à la population présente.



A Maël-Carhaix, les traditions du 14 juillet ont à nouveau été respectées à l'occasion de la fête nationale. Des danses rassemblant les habitants ont ainsi été lancées sur la place. Les personnes présentes, sont entrées dans la ronde avant et après le vin d'honneur. Au programme : des danses du terroir, au rythme de l'accordéon du musicien Rémi Corbel, l'après-midi, des animations organisées au plan d'eau par le club de football local (USMC). La journée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice à l'étang des Sources.

**Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour cette belle journée.**



relancer l'association peuvent contacter la mairie. La commune contribue à l'entretien de ces espaces.

**Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré à l'entretien des jardins d'eau depuis sa création.**

# TARIFS COMMUNAUX 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Maintien des tarifs précédents en ce qui concerne :

- Assainissement par égouts
- Cantine municipale
- Expédition de documents faxés
- Garderie municipale
- Photocopies aux associations et aux particuliers
- Terrains dans le lotissement "le clos de l'étang" (15 € TTC / m<sup>2</sup>)
- Bateaux à pédales, paddles, canoës, cartes postales
- Salle polyvalente Arc-en-Ciel : location vaisselle

## Pesées au pont bascule pour les particuliers et entreprises, tel que rappelé ci-dessous :

	2021	2022	2023
<b>Aux particuliers</b>			
< 5 tonnes	2,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
de 5 à 10 tonnes	2,50 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
de 10 à 20 tonnes	4,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
de 20 à 30 tonnes	4,70 €	4,70 €	<b>4,70 €</b>
> 30 tonnes	5,50 €	5,50 €	<b>5,50 €</b>
<b>Aux entreprises à gros volume</b> (Volailles de Pénalan) Pour mémoire	2,08 €	2,08 €	<b>2,08 €</b>
<b>Autres</b>	2,20 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>

## Augmentation

### a) Terrains communaux

Terrains	2021	2022	2023
<b>Zone artisanale, le m<sup>2</sup></b> <small>(Pour mémoire - Transfert à la CCKB en 2017)</small>	Tarif avant transfert : 3,17 €		
Forfait à l'acte + prix au m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	190,86 €	192,77 €	<b>196,63 €</b>
<b>Villages</b> le m <sup>2</sup> <small>(Forfait à l'acte + Prix au m<sup>2</sup>) :</small>	1,11 €	1,12 €	<b>1,14 €</b>
<b>Bourg, hors lotissement</b> le m <sup>2</sup> <small>(Forfait à l'acte + Prix au m<sup>2</sup>) :</small>	3,85 €	3,89 €	<b>3,97 €</b>
<b>Lotissement</b> « Le Clos de l'Étang », le m <sup>2</sup>	15,00 €	15,00 €	<b>15,00 €</b>

NB : Les ventes de terrains ne se feront que sous condition d'acceptation de l'acheteur des servitudes réelles grevant la parcelle et de la prise en charge par ses soins des frais inhérents.



### b) Autres prestations

	2021	2022	2023
<b>Affiche</b>	0,41 €	0,41 €	<b>0,42 €</b>
<b>Bar</b> (location du bar au plan d'eau pendant la saison)	270,39 €	273,09 €	<b>278,55 €</b>
<b>Barrières métalliques</b> barrière / jour	3,42 €	3,45 €	<b>3,52 €</b>
<small>Pénalités pour non remise des barrières dans le temps imparti (barrière / jour)</small>	0,72 €	0,73 €	<b>0,74 €</b>
<b>Bibliothèque</b>			
Abonnement adulte	9,48 €	9,57 €	<b>9,76 €</b>
Abonnement -18 ans	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Abonnement occasionnel	5,77 €	5,83 €	<b>5,95 €</b>
<b>Cimetière</b> (terrains)			
Concession de 15 ans (le m <sup>2</sup> )	34,45 €	34,79 €	<b>35,49 €</b>
Concession de 30 ans (le m <sup>2</sup> )	Cette durée n'est plus proposée.		
<b>Columbarium</b>			
Case pour un an	Cette durée ne peut plus être proposée.		
Case pour 5 ans	81,61 €	82,43 €	<b>84,08 €</b>
Case pour 10 ans	Cette durée n'est plus proposée.		
Case pour 15 ans	204,02 €	206,06 €	<b>210,18 €</b>
Case pour 20 ans	Cette durée n'est plus proposée.		
Redevance / ouverture case	63,41 €	64,04 €	<b>65,32 €</b>
Redevance / dispersion des cendres	63,41 €	64,04 €	<b>65,32 €</b>
Porte de case nouveau columbarium	136,63 €	138,00 €	<b>140,76 €</b>
<b>Cavurne</b>			
Cavurne pour 5 ans	81,61 €	82,43 €	<b>84,08 €</b>
Cavurne pour 15 ans	204,02 €	206,06 €	<b>210,18 €</b>
<b>Droits de place</b>			
Manège pour une semaine	62,79 €	63,42 €	<b>64,69 €</b>
Stand pour une semaine	15,71 €	15,87 €	<b>16,19 €</b>
Déballage ou vente occasionnelle	11,23 €	11,34 €	<b>11,57 €</b>
<b>Garages communaux</b> / mois	22,00 €	22,22 €	<b>22,66 €</b>
<b>Pierre de taille</b> au mètre linéaire (démolition de l'ancienne école)	51,52 €	52,04 €	<b>53,08 €</b>
<b>Stère de bois</b>	30,91 €	31,22 €	<b>31,84 €</b>
<b>Salle des Sports</b>			
Particuliers (l'heure)	3,00 €	3,03 €	<b>3,06 €</b>
Manifestations (journée)	65,96 €	66,62 €	<b>67,95 €</b>
Jetons électricité	1,55 €	1,60 €	<b>1,63 €</b>
Anniversaire (après-midi)	30,00 €	30,30 €	<b>30,91 €</b>
<b>Tables et Sièges</b>	(Location - tarif unique)		
Grande table	5,26 €	5,31 €	<b>5,42 €</b>
Petite table	2,61 €	2,64 €	<b>2,69 €</b>
<b>Tracto-pelle</b> (Loc. par heure) (uniquement en cas de travaux de faible importance et à l'occasion de travaux communaux à proximité)	81,20 €	82,01 €	<b>83,65 €</b>

## Camping et activités d'été

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du bilan de l'été 2021, considérant le souci de simplification au niveau de l'encaissement conduisant à des arrondis au 0.05 € ou au 0.00 € supérieurs, décide de voter pour 2022, les tarifs suivants :

	2022	2023
<b>1 - Camping</b>		
Forfait campeur festival Vieilles Charrues : la nuitée	6,36 €	<b>6,40 €</b>
Adulte et enfant + de 7 ans	2,12 €	<b>2,15 €</b>
Enfant (- de 7 ans)	0,90 €	<b>0,90 €</b>
Visiteur	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Emplacement	1,20 €	<b>1,20 €</b>
Automobile	0,90 €	<b>0,90 €</b>
Camping-car	2,45 €	<b>2,60 €</b>
Moto	0,40 €	<b>0,40 €</b>
Vélo	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Garage mort	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Forfait journalier électricité été	2,40 €	<b>2,50 €</b>
Douche chaude (pour usager hors site camping)	1,80 €	<b>1,90 €</b>
Aire de service camping-car Route de Rostrenen	Gratuit	<b>Gratuit</b>
<b>2 - Bateaux à pédales</b>		
- la 1/2 heure	5,10 €	<b>5,10 €</b>
- l'heure	8,10 €	<b>8,10 €</b>
<b>3 - Carte postale</b>		
Carte postale	0,40 €	<b>0,40 €</b>

Décide d'appliquer une réduction de 5 % sur la facturation des campeurs présentant le guide "Camp'in France FFCC" (hors garage mort, forfait journalier électricité été, douche chaude et aire de service camping-car).

## Salle Arc en ciel

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour 2023, avec une augmentation de 2 % les tarifs de la salle polyvalente, ainsi qu'il suit :

### 1. Participation forfaitaire aux frais de chauffage

Par niveau : **46,00 €**



## 2. Location de la salle Arc-en-ciel par une association de la commune

### a) Première location de l'année :

Au cours de l'année civile, toute association locale peut bénéficier du tarif "association" à **53,08 € par niveau, et ce pour 2 niveaux** (soit une fois une salle complète, soit deux fois un niveau).

### b) Locations suivantes :

Les autres locations se feront au tarif plein : "résidant".

### c) Location avec banquet :

Lorsqu'il s'agira d'un banquet, pour la vaisselle, un tarif unique de **68,24 €** sera ajouté au tarif de location de la salle.

## 3 - Location pour les cours de danses bretonnes et autres répétitions

Gratuité des cours

## 4 - Location pour un café d'enterrement

Une seule tarification pour la salle (cuisine et vaisselle incluses) : **44,86 €**

La participation forfaitaire aux frais de chauffage étant facturée en sus, le cas échéant.

## 5 - Location de la salle Arc-en-ciel pour les cérémonies d'obsèques civiles

Une seule tarification pour la salle : **44,86 €**

La participation forfaitaire aux frais de chauffage étant facturée en sus, le cas échéant.

## 6 - Salle - Tarifs 2023

	Résidant	Extérieur 130 % du tarif résidant
<b>1/2 Rez-de-chaussée</b>		
Jour	<b>68,24 €</b>	<b>88,71 €</b>
Nuit (120 % tarif jour)	<b>81,88 €</b>	<b>106,44 €</b>
Jour & nuit (150 % du tarif jour)	<b>102,36 €</b>	<b>133,06 €</b>
<b>1 Niveau</b>		
Jour (175 % du 1/2 RDC)	<b>119,42 €</b>	<b>155,25 €</b>
Nuit	<b>143,30 €</b>	<b>186,29 €</b>
Jour & nuit	<b>179,12 €</b>	<b>232,86 €</b>

## Location de l'étage pour un buffet

(correspondant au tarif d'un niveau jour et nuit, majoré de 50 %  
Décision du 15/09/2006)

	<b>268,68 €</b> (179,13x 150 %)	<b>349,29 €</b> (232,86 x 150 %)
--	------------------------------------	-------------------------------------

## Salle complète

Jour	<b>179,12 €</b>	<b>232,86 €</b>
Nuit (jour + 20 %)	<b>214,94 €</b>	<b>279,43 €</b>
Jour & nuit (jour + 50 %)	<b>268,68 €</b>	<b>349,29 €</b>
Week-end (jour et nuit) + 1/2 jour	<b>358,24 €</b>	<b>465,72 €</b>

## Vin d'honneur

(servi à l'étage)	<b>89,56 €</b>	<b>116,43 €</b>
-------------------	----------------	-----------------

## 8 - Location vaisselle

Prix unitaire par couvert : **0,20 €**

## 9 - Location cuisine : 44,41 €